

DEC212917DR13

Décision portant nomination de Mme Céline FAUX aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5237 intitulée Centre de Recherche en Biologie cellulaire de Montpellier.

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte n° 5237 intitulée CRBM. et nommant M. Claude PRIGENT en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5237 en date du 01 / 06 / 2021 ;

Considérant que Mme Céline FAUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS lle de France Sud de Gif sur Yvette du 27/09/2004 au 05/11/2004

DECIDE:

Article 1er: Mme Céline FAUX, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5237 intitulée CRBM, à compter du 01/08/2021.

Mme Céline FAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Céline FAUX, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 30/08/201

Le directeur de l'unité Claude PRIGENT

Visa du délégué régional du CNRS